



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au Mont d'Or

AKWEL
1 RUE DES ETOURNELLES
26100 ROMANS SUR ISERE

Granulés Plastiques Industriels

Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	AKWEL USINE B 1 RUE DES ETOURNELLES 26100 ROMANS SUR ISERE
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	MR DELESQUES Philippe philippe.delesques@akwel-automotive.com - 0687722238
Date de début - Date de fin d'audit	16/07/2025 - 16/07/2025
N° Rapport	25492145 - 0,5 jour
Type d'audit	Renouvellement
Audité par	Joëlle ROSSI
Responsable d'audit	Elodie STROZZA

DATAS

CLIENT

Nom du client

AKWEL

Contact client

MR DELESQUES Philippe

Fonction

DQCT coordinateur

Téléphone

0687722238

Email client

philippe.delesques@akwel-automotive.com

AUDIT

N° Rapport

25492145 - 0,5 jour

Numéro d'affaire

25492145

Date de début

16/07/2025

Date de fin

16/07/2025

Auditeur

Joëlle ROSSI

Organisation multi-sites

NON

Type d'audit

Renouvellement

Mode d'audit

Sur site

Durée de l'audit

0.5

SITE

Nom du site

AKWEL USINE B

Adresse du site

1 RUE DES ETOURNELLES

Code postal

26100

Ville

ROMANS SUR ISERE

Pays

France

Présentation du site

75 ETP + 20 intérimaires + 50 personnes/laboratoire + personnes hébergées des services centraux IT commerce Europe Achat : total 150 personnes pour les sites

Romans B et C

Organisation

Usine B : 3X8 sur 5 jours / 4 lignes d'assemblage + postes d'assemblage manuelle

Périmètre usine B : bâtiment 1600m2X4 (5500m2); production niveaux 2 et 3 : 2780 m2

Résine Thermelt pour surmoulage produit SCR polyamide thermofusible de copolymère pur de haute qualité sous forme de granulés utilisée dans 2 surmoules pour modules sous pression SCR

Commande de 500 et 800 kg 2Xan livrées par palette conditionnement sac de 20 kg stocké niveau 0 et acheminé au niveau 3 par élévateur dans la zone de production et stocké dans un contenant fermé

Pas de rubrique ICPE

Toutes les réceptions sont réalisées sur l'usine B (y compris celle de Romans C) : un camion navette transfère les GPI sur l'usine C stocké au niveau 1

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels

2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels

✓

3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels

✓

4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :

1.3 tonne sous forme de sacs plastiques et 16 tonnes réceptionnées en moyenne pour usine C (sous forme de palette (sacs de 25kg) et octabins, acheminé par navette interne 2 fois par semaine

-

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epandage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23

PERSONNES INTERROGEES

Nom / Fonction ALISON BARSCZUS animatrice HSE2
MURE LAURENT plant manager
TRILLON AUDREY QSE2 manager
VALERO LOIC resp. maintenance
FABIEN LAURENT manutentionnaire

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	vu cartographie avec analyse de risque (fichier CLI0306010 annexe 1 ROMB) circuit depuis la livraison niveau 0 puis amené au pied des 2 surmouleuses au niveau 3 Analyse de risque : déchargement pour le prélèvement d'échantillon
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	En suivant le flux des GPI, l'affichage des consignes FMPR aux différents endroits est trouvé

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Non Applicable	non concerné contenants des fabricants sacs utilisés uniquement pour les DIB (sacs ménagers et contenant au pied des surmouleuses pour contenir les sacs de granulés) pour la navette : consignes identiques à la zone expéditions, plus consigne de déversement accidentel avec n° d'urgence consignes production, réception stockage pour le niveau 1 (FMPR fiche de maîtrise et prévention des risques) consigne et déversement accidentel
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies	Non Applicable	non concerné contenants des fabricants sacs utilisés uniquement pour les DIB (sacs ménagers) pour la navette : consignes identiques à la zone expéditions, plus consigne de déversement accidentel avec n° d'urgence
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Non Applicable	non concerné
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Non Applicable	non concerné

CRITERE 3 : Epandage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	consigne de déversement accidentel FMPR 018 : n° d'urgence, procédure, dispositif (ex. plaque obturation pour protéger les regards d'eaux pluviales)
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	un système de déclaration d'événement accidentel existe 'ROM HSE2 register' ex. accident 115 impactant les 2 sites : déclaration fiche incident ou manager, puis enregistrement de l'événement dans le registre accrochage lors du chargement de la navette le 10/6/25 6, vu déploiement de la procédure

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	pas de bassin de rétention le premier bâtiment le plus ancien a un réseau unitaire avec le second bâtiment (logistique) de 1997 plus récent a un réseau d'eau pluviale un curage a lieu tous les ans (vu dernière facture de 2024)
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	dernier curage annuel réalisé le 07/08/23 avec 1.5 tonne non caractérisé (pas de BSD ni caractérisation) en 2024, pas de boue à évacuer (vu 'bordereau d'identification et de suivi des matières de vidanges des ANC et autres sous produits d'assainissement du 07/08/23')
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Audit sécurité environnement tous les mois intégrant un point de vérifications GPI Audit interne semestriel GPI : vu rapport du 13/02/25 avec les zones extérieures, intérieures, les dispositifs, le matériel avec points de contrôle de l'état Terrain : benne DIB niveau 3 et benne DIB niveau 1 (expédition)

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	Listés dans les FMPR N°016-1 (niveau 0) et bis (niveau 0), 014 (production) vu cartographie dans l'audit GPI avec les dispositifs identifiés et localisés
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	Piles, balais, sacs et 1 aspirateur sans filtre : pas de maintenance définie Le rapport d'audit interne semestriel sur les GPI prévoit de vérifier le bon état des dispositifs (dernier en date le 13/02/25)
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	vu rapport audit interne semestriel GPI du 13/02/25 avec les zones extérieures, intérieures, les dispositifs, le matériel avec points de contrôle de l'état

CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	lors des audits réglementaires, audits semestriels internes, suite à déversement accidentel et communication diffusée sur les écrans selon l'actualité
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	vu feuille de présence 03/07/25 et 04/07/25 pour l'équipe production usines B et C (resp., CE, opérateurs) vu feuille de présence 03/07/25 et 04/07/25 pour l'équipe logistique usines B et C
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	accueil visiteurs enregistrement conditionné à la prise de connaissance du livret d'accueil, accueil HSE stagiaires, plan de prévention : entreprise ONET du 06/01/25, les consignes GPI sont intégrées ainsi que le livret d'accueil, et partie environnement communication des règles de confinement GPI
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	sur le terrain Listés dans la FMPR N°018 déversement accidentel de GPI

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Audit sécurité environnement tous les mois intégrant un point de vérifications GPI Audit interne semestriel GPI : vu rapport du 13/02/25 avec les zones extérieures, intérieures, les dispositifs, le matériel avec points de contrôle de l'état
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	vu planning LPA intégrant l'audit GPI semestriel
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	vu rapport audit interne semestriel GPI du 13/02/25

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	Actions correctives : Curative Action1 : Commander une plaque d'obturation pour la plaque d'égout extérieure Preuve "Commande et plaque réceptionnée 2025-GPI-EXT-ROMB-Dev01-Cu01.pdf" Curative Action2 : Mettre à disposition la plaque d'obturation en LOG Preuve : "Mode opératoire et mise à disposition en LOG de la plaque avec le kit de déversement accidentel (liquide + GPI) 2025-GPI-EXT-ROMB-Dev01-Cu02.pdf" Curative Action3 : Mettre à jour la Fiche de Maîtrise et de Prévention des Risques (FMPR) concernant le traitement des déversements accidentel GPI Preuve : "Mode opératoire et mise à disposition en LOG de la plaque avec le kit de déversement accidentel (liquide + GPI) 2025-GPI-EXT-ROMB-Dev01-Cu03.pdf" Curative Action4 : Former les équipes LOG Preuve : "Mode opératoire de mise en place de la plaque d'obturation et feuille d'émargement 2025-GPI-EXT-ROMB-Dev01-Cu04.pdf" Corrective Action1 : Identifier d'autres zones en dehors du périmètre de l'usine susceptibles d'être impactées en cas de déversement Preuve : "Analyse et Photos des abords du site ROMB 2025-GPI-EXT-ROMB-Dev01-Co01.pdf" Efficacité : "LPA sécurité en Oct.2025 dans la zone avec vérification du kit anti-déversement 2025-GPI-EXT-ROMB-Dev01-Eff01.pdf" En cas de déversement accidentel, le dispositif 'plaque d'obturation' n'est pas disponible au seul quai de déchargement. La seule grille avec accès aux eaux du réseau unitaire se trouve à l'extérieur de la propriété dans le domaine public. L'épandage accidentel (conjonction accident + pluie) de GPI irait directement dans cet avaloir en aval.	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Conforme	vu attestation sur le site internet AKWEL
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Non Applicable	non utilisé

Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	Le programme de conformité du site par rapport au décret est appliqué. Les moyens de maîtrise sont identifiés et déployés. Le site démontre une bonne maîtrise des risques liés à son activité. Un point à compléter concernant la mise en place d'un dispositif d'obturation au point de collecte des eaux du site situé en contrebas sur le domaine public (réseau unitaire sans séparateur d'hydrocarbures)

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant
	Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	En cas de déversement accidentel, le dispositif 'plaque d'obturation' n'est pas disponible au seul quai de déchargement. La seule grille avec accès aux eaux du réseau unitaire se trouve à l'extérieur de la propriété dans le domaine public. L'épandage accidentel (conjonction accident + pluie) de GPI irait directement dans cet avaloir en aval. Il est demandé de prévoir un dispositif en cas d'épandage accidentel	Mineure	MR DELESQUES Philippe	16/10/2025

ANNEXE

Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction ALISON BARSCZUS animatrice HSE2
MURE LAURENT plant manager
TRILLON AUDREY QSE2 manager
MANSOUR RAMZI resp. logistique

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction ALISON BARSCZUS animatrice HSE2
TRILLON AUDREY QSE2 manager
MANSOUR RAMZI resp. logistique
LOIC VALERO resp. maintenance
FARICE PASINI resp. UAP

Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	/!\ Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier
16/07/2025 00:00 CEST	Audit	Autre	voir plan d'audit joint		



ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

AKWEL USINE B
1 RUE DES ETOURNELLES
26100 - ROMANS SUR ISERE - France

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est
valable jusqu'au : 20/10/2028
Date originale : **21/10/2025**

Attestation n°: 223-2025-000083-FR

Date : **21/10/2025**

Affaire n°: 25492145

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que
l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



